



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 avril 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 16 avril 2015		
Date d'affichage 16 avril 2015		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service urbanisme – Création d'un comité consultatif relatif au programme immobilier à l'avenue du 6° RTS</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques.

Procurations :

CAPELA Marie-Pierre donne procuration à GARRON André,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à BOUTIER Jean-Paul.

Absents :

AUCUN

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibérations des 26 juin et 16 décembre 2014, le conseil municipal a autorisé le Logis Familial Varois à déposer un permis de construire sur les parcelles communales sur lesquelles sont édifiés les bâtiments de l'actuelle mairie ainsi que sur une zone en surplomb de la rue Polycarpe.

Le 27 février 2015, le Logis Familial Varois a déposé un permis de construire sur ces parcelles et celle de l'ancienne Nougaterie Hesseire pour la réalisation de 41 logements locatifs sociaux. Un second permis a également été déposé sur les parcelles qui appartenaient à la famille Henche pour la réalisation de 21 logements locatifs sociaux.

Ces logements sont comptabilisés dans l'objectif triennal 2014-2015-2016 établi par le préfet qui est de 204 logements locatifs sociaux.

Le premier permis de construire a été délivré le 30 mars 2015 et le second le 3 avril 2015.

Dans un objectif de concertation et d'information, il est proposé de créer un comité consultatif présidé par le maire composé :

- des représentants des riverains : M. Rémi Blancon, Mme Denise Lagier, M. Francis Maurel, M. Maurice Morelli, Mme Elodie Parracone, M. Vaillant,
- des anciens propriétaires : M. Nicolas Henche et M. Patrice Teisseire,
- d'un représentant du Collège Lou Castellas,
- d'un représentant du canal d'arrosant « les petits jardins »,
- d'un représentant de l'association des commerçants du centre-ville,
- et des membres du conseil municipal : Mme Marie-Pierre Capela, M. Joseph Fino.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **CREE** pour une durée allant jusqu'à l'achèvement des travaux, un comité consultatif relatif au programme immobilier situé avenue du 6° RTS présidé par le maire et composé des membres suivants :

- des représentants des riverains : M. Rémi Blancon, Mme Denise Lagier, M. Francis Maurel, M. Maurice Morelli, Mme Elodie Parracone, M. Vaillant,
- des anciens propriétaires : M. Nicolas Henche et M. Patrice Teisseire,
- d'un représentant du collège Lou Castellas,
- d'un représentant du canal d'arrosant « les petits jardins »,
- d'un représentant de l'association des commerçants du centre-ville,
- et des membres du conseil municipal : Mme Marie-Pierre Capela, M. Joseph Fino.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

28 AVR. 2015
29 AVR. 2015

